



de résolution
annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2024, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville
Madame Natacha Garneau-Tremblay, première vice-présidente et conseillère de Saint-
Mathias-sur-Richelieu
Monsieur David Morin, deuxième vice-président, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Martin Dubreuil, conseiller de Belœil
Monsieur Martin Leprohon, conseiller de Saint-Basile-le-Grand

Étaient absents :

Monsieur Émile Malo Bonin, conseiller de Sainte-Madeleine
Monsieur Louis Hébert, conseiller de Saint-Jean-Baptiste
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Prévisions budgétaires pour l'année 2025
7. Triennal 2025-2027
8. Prix de l'eau pour l'année 2025
9. Fourniture, livraison et mise en route d'un groupe électrogène de 250 kW — octroi de contrat
10. Affectation au fonds de roulement
11. Mandat d'un vérificateur pour l'année financière 2024
12. Modification de l'entente intermunicipale
13. Entente intermunicipale et octroi de contrat de gré à gré à l'organisme Covabar pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable
14. Consommation d'eau pour les mois de juin, juillet et août 2024
15. Motion de félicitations — Emmanuel Grenier, technicien à l'opération
16. Divers
17. Interventions de l'assistance
18. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 48 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

24-09-031

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

24-09-032

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Leprohon

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2024 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- | | | |
|--------|----------|--|
| 24-026 | 24-06-24 | Lettre de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, nous informant que le nouveau taux de versement périodique 2024 de la prime d'assurance relative à la santé et à la sécurité du travail s'établit maintenant à 1,16 \$. |
| 24-027 | 24-06-24 | Avis de recalcul du taux personnalisé 2023, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,16 \$ au lieu de 1,17 \$. |
| 24-028 | 24-06-24 | Avis de recalcul du taux personnalisé 2021, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,79 \$ au lieu de 1,80 \$. |
| 24-029 | 24-06-24 | Avis de recalcul du taux personnalisé 2024, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,12 \$ au lieu de 1,13 \$. |
| 24-030 | 26-06-24 | Avis de cotisation, CNESST, nous annonçant un remboursement de 227,29 \$ faisant suite aux modifications des taux pour 2021, 2023 et 2024. |
| 24-031 | 10-07-24 | Lettre de MONSIEUR ROBERT ARBOUR, CPA auditeur, MPA INC., nous confirmant que les honoraires professionnels pour l'audit 2024 seront de 11 000 \$ taxes en sus. |
| 24-032 | 29-07-24 | Rapport de gestion documentaire de, MADAME JOSÉE LELIÈVRE, archiviste, MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, faisant état des tâches réalisées dans le mandat 2024 et faisant des recommandations pour le mandat 2025. |
| 24-033 | 01-08-24 | Courriel de MADAME JACINTHE BROUILLARD, secrétaire du service du greffe, VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, nous le projet d'entente intermunicipale pour le partage de l'aide financière pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) et nous demandant de lui faire parvenir une résolution autorisant un représentant à signer. |
| 24-034 | 05-08-24 | Courriel de l'Équipe du financement municipal, Direction du financement à long terme et de la gestion des risques, MINISTÈRE DES FINANCES, nous informant des modifications au processus de financement municipal par appel d'offres à compter de janvier 2025 |



de résolution
annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

dont celle qui stipule qu'il ne sera plus requis de prévoir une séance le jour de l'ouverture des soumissions afin d'adopter une résolution pour l'adjudication du financement.

24-035 19-08-24 Courriel de MAÎTRE ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART AVOCATS INC., nous informant que le projet de modification de l'entente intermunicipale, faisant suite à l'ajout d'une section de conduite, est conforme. La Régie et les municipalités doivent l'approuver par une résolution qui en autorisera la signature.

24-09-033 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Leprohon

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 24-05, du chèque numéro 20810 au chèque numéro 20838 du déboursé numéro 202400427 au déboursé numéro 202400615 pour un montant total de 1 003 573,50 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

24-09-034 POINT 6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2025 ont été préparées par le secrétaire-trésorier et le directeur technique;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil
APPUYÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay

ET RÉSOLU D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2025 prévoyant des dépenses d'exploitation de 4 613 900 \$, des dépenses d'immobilisations de 2 024 400 \$, pour des dépenses totales de 6 638 300 \$ et une consommation totale estimée de 11 034 000 mètres cubes.

ADOPTÉE

24-09-035 POINT 7. TRIENNAL 2025-2027

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2025-2027 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Leprohon

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2025-2027 prévoyant des dépenses d'immobilisations pour l'an 2025 de 789 000 \$, et de 8 437 000 \$ pour 2026 et de 50 000 \$ pour 2027.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

24-09-036 POINT 8. PRIX DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QU'en vertu de l'entente intermunicipale, signée en avril 2017 et approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est une cliente de la Régie relativement à la production de l'eau par la Centrale de traitement de l'eau;

ATTENDU QUE, conformément à ladite entente, il y a lieu de fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité cliente;

ATTENDU QUE le prix de l'eau consommée a été fixé à 0,692 \$ par mètres cubes, à partir du 1^{er} janvier 2024 par la résolution numéro 23-09-034;

ATTENDU QU'il est convenu que ce prix soit révisé annuellement pour refléter la variation des coûts de production d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil

APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

ET RÉSOLU DE fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 0,721 \$ par mètre cube, à compter du 1^{er} janvier 2025.

QUE ce prix soit révisé annuellement par la suite au moment de l'adoption des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

24-09-037 POINT 9. FOURNITURE, LIVRAISON ET MISE EN ROUTE D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE DE 250 KW – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres sur invitations auprès de 4 entreprises pour la fourniture, livraison et installation d'un groupe électrogène de 250 kW pour la station de surpression au 205 rue Côté à Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE sur les deux (2) soumissions reçues, la soumission de Drumco Énergie inc. est la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil

ET RÉSOLU

QUE ce conseil approuve la soumission et l'octroi du contrat à Drumco Énergie inc. concernant le projet 2024-03 « Fourniture, livraison et mise en route d'un groupe électrogène de 250 kW », d'une somme de 109 749,39 \$, taxes incluses, cette soumission étant la plus basse soumission conforme;

QUE la dépense est payable à même le fonds de roulement;

QUE le remboursement du fonds se réalise sur une période de 5 ans;

QUE le président et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer tout acte ou document relatif au contrat.

ADOPTÉE

24-09-038 POINT 10. AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE plusieurs contrats ont été accordés dans le cadre des travaux de réfection du surpresseur Côté-Trente;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser la provenance des fonds pour certains contrats;



Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

de résolution
annotation

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil

ET RÉSOLU

QUE le conseil affecte le fonds de roulement pour les contrats et dépenses suivantes :

- Achat de 4 variateurs de vitesse, payable à même le fonds de roulement, avec remboursement sur une période de 5 ans, d'une somme de 70 803,57 \$;
- Achat de 4 pompes de 75 HP, payable à même le fonds de roulement, avec remboursement sur une période de 5 ans, d'une somme de 90 581,95 \$.

ADOPTÉE

24-09-039

POINT 11. MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

ATTENDU QUE le mandat d'un an avec la firme MPA représenté par monsieur Robert Arbour s'est terminé avec la vérification de l'année 2023;

ATTENDU QUE la firme MPA a déposé une offre de service pour la vérification du prochain exercice financier, soit l'année 2024;

ATTENDU QUE le coût pour la vérification de l'an 2023 était de 10 500 \$;

ATTENDU QUE la proposition reçue et annexée à la présente pour l'année 2024 est de 11 000 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Leprohon

ET RÉSOLU de retenir les services de la firme MPA représentée par monsieur Robert Arbour, à titre de vérificateur pour la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, à raison d'un coût forfaitaire de 11 000 \$ pour l'exercice financier 2024, taxes en sus.

ADOPTÉE

24-09-040

POINT 12. PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE — VERSION LÉGALE 2024-09 — FINAL

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale devait être mise à jour afin d'ajouter une nouvelle conduite intermunicipale entre les villes de McMasterville et de Saint-Basile-le-Grand;

ATTENDU QU'un projet d'entente intermunicipale a été présenté aux membres du conseil de la Régie;

ATTENDU QUE le projet d'entente intermunicipale a été revu par un conseiller juridique pour sa validité légale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Leprohon
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil

ET RÉSOLU D'approuver le projet d'entente intermunicipale, version 2024-09 — Final, tel qu'annexé à la présente pour en faire partie intégrante;

DE soumettre le projet d'entente intermunicipale, version 2024-09 — Final, pour adoption de chacune des municipalités membres;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

DE soumettre ledit projet d'entente au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pour approbation;

QUE la nouvelle entente, lorsqu'approuvée par toutes les parties, soit applicable au 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE

24-09-041

POINT 13. ENTENTE INTERMUNICIPALE ET OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À L'ORGANISME COVABAR POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a été nommée comme organisme responsable du regroupement des neuf (9) municipalités et régies intermunicipales afin de confier un mandat à l'organisme « Covabar » pour les services d'accompagnement dans le cadre du « Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable » (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable avec l'organisme « Covabar » représente un montant total de 370 437,95 \$, taxes incluses, pour l'ensemble dudit regroupement;

CONSIDÉRANT QUE la subvention d'une somme de 298 119,95 \$ provenant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour le présent projet du PEPPSEP;

CONSIDÉRANT QUE la part à être assumée par la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu représente une somme de 8 006 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE « Covabar » est un organisme à but non lucratif possédant l'expertise nécessaire pour ce projet et qu'il a déjà réalisé une première étude pour l'indice de vulnérabilité de la source en 2021 pour les neuf (9) municipalités et régies intermunicipales;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 573.3 et suivants de la Loi sur les cités et villes, le contrat pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable peut être octroyé de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil

APPUYÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay

ET RÉSOLU

QUE le président ou le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu l'entente intermunicipale avec les municipalités et régies participantes dans le cadre du présent projet;

QUE soit octroyé à l'organisme « Covabar » le contrat pour les services d'accompagnement dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable jusqu'à concurrence d'un montant estimé à 370 437,95 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

POINT 14. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2024

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de juin, juillet et août 2024 sont joints au présent point.



**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de
l'Eau de la Vallée du Richelieu**

de résolution
annotation

24-09-042

POINT 15. MOTION DE FÉLICITATIONS — EMMANUEL GRENIER, TECHNICIEN À L'OPÉRATION

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay
APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU DE féliciter monsieur Emmanuel Grenier pour ses cinq (5) années de service à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu et de le remercier pour sa contribution au sein de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 17. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

24-09-043

POINT 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay
APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 56 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Robert Pelletier
président



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de
l'Eau de la Vallée du Richelieu**

